

République française  
 Département de la  
 Haute-Savoie  
 Arrondissement de  
 Thonon- Les- Bains  
 ...  
**Commune de  
 CERVENS**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVENS

**SEANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024 à 19 H 30**

**Convocation**  
 du 05/04/2024

**Nombre de  
 conseillers :**

En exercice : - 13  
 Quorum : ---- 07  
**Présents : --- 09**

Absents : ---- 04  
 Pouvoirs : ---- 02  
 Votants : ---- 11

**VOTE**

Pour : ----- 11  
 Contre : ----- 00  
 Abstentions : -- 00

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**Etaients présents** : CALLENDRIER Michèle/ CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent / KELLER Sophie/ LEYDIER Serge/MASSON Thibault/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil

**Absents** : CHATEAU Baptiste, NOEL Ruta

**Absents ayant donné pouvoir** : SANDRAL Linda donne pouvoir à LEYDIER Serge, VUARGNOZ Catherine donne pouvoir à THOMAS Gil.

**Secrétaire de séance** : DECOMBARD Coralie

**OBJET : Contrat location des téléphones et lignes téléphoniques communales**

**Contrats**

**Délibération  
 N°2024-16**

**Délibération Certifiée  
 exécutoire,**

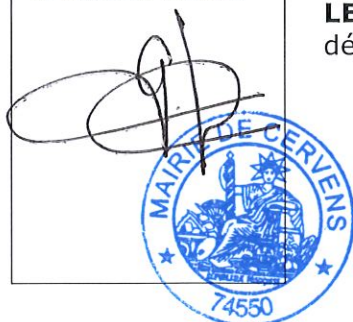
Télétransmise  
 Le : 18/04/2024

Reçue en Préfecture  
 Le : 18/04/2024

Mise en ligne sur le site  
 de la commune

Le : 18/04/2024

**Le Maire Gil THOMAS**



LE MAIRE INFORME les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la mise en conformité du système de téléphonie avec l'obligation de passer en voie IP.

La société NEWPHONE compétente dans ce domaine propose deux contrats distincts :

- le premier contrat d'une durée de 21 trimestres concernant la location du matériel de téléphonie via la société NBB Lease pour un montant mensuel de 118 € TTC.
- Le second contrat d'une durée de 36 mois concernant les lignes téléphoniques avec une proposition à 72 € TTC par mois pour 3 lignes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ⇒ **DECIDE** de valider la proposition de la société NEWPHONE pour la location des appareils de téléphonie et pour les lignes téléphoniques.
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer le contrat à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,  
 Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
 Gil THOMAS



La secrétaire  
 Coralie DECOMBARD